



## Le SE-UNSA 22 vous informe

**5 octobre : Audience avec  
l'IENA, Madame Le Brozec**

Suite au courrier envoyé au DASEN pour lui demander une audience, nous avons été reçus par Mme l'IENA.

Au passage, nous vous invitons à signer la pétition UNSA – Éducation « Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentant·es du personnel » en cliquant ci-dessous.

Nous étions au rendez-vous.



Et maintenant... Reconnu·es et respecté·es ?

***L'UNSA Éducation rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences des CAP.***

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration (lorsqu'il y en a !). L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22 ; Robin Maillot et Nadine Guédé représentaient le SE-Unsa 22.

Nous y avons abordé les points suivants : liste des personnels, primes paie et indemnités, mobilité, santé et situation sanitaire, situations difficiles dans certaines écoles, mal être et fatigue des collègues, remplacement, directeurs, AESH, Stagiaires et alternants

### Liste des personnels

**SE-Unsa 22** : Le cadre de gestion des personnels, issu de la Loi de transformation de la Fonction publique et défini par les lignes directrices de gestion (LDG), exige de l'employeur l'envoi annuel (au plus tard en novembre) de la liste nominative des agents fonctionnaires et contractuels. L'envoi de ces listes débute en ce moment sur certains territoires. Nous vous sollicitons donc en ce sens.

**DIV1D** : Ce sujet a été évoqué, c'est au niveau du rectorat que les envois vont être faits et non au niveau des départements.

*Nous connaissons cette réponse, une habitude, et nous demanderons donc au rectorat de nous envoyer le minimum (syndical) pour faire notre travail de représentants du personnel, à savoir un listing des personnels, de tous les personnels. Pour info, l'an dernier nous avons dû faire plusieurs demandes et nous avons fini par avoir un listing utilisable mais loin d'être complet. Notre Académie se distinguant par une faible volonté pour transmettre des informations qu'elle distille à minima... Assurément, un vrai progrès que cette loi de la transformation de la Fonction publique que nous continuons à dénoncer !*

## Primes, paie, indemnités

**SE-Unsa 22** : Comment obtenir la compensation CSG pour les AED et les AESH y ayant droit ?

**IENA** : Il faut contacter la DIVEL : [ce.divel22@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel22@ac-rennes.fr)

**SE-Unsa 22** : Quand sera affective la refonte des grilles salariales pour AESH, quelles sont leurs démarches ?

A propos des AESH, certains d'entre eux n'ont pas eu de salaire en juin et juillet et se sont retrouvés dans des situations inadmissibles avec des reports de paie à mi-août.

**IENA** : Les AESH n'ont pas besoin de faire de démarche particulière, les services les contacteront si besoin. La paie de novembre, au plus tard décembre, devrait acter les modifications salariales.

*N'hésitez pas à contacter le SE-UNSA afin d'avoir une estimation de votre rémunération :*  
<https://quest.se-unsa.org/index.php/386417?>

**SE-Unsa 22** : La prime REP est aussi accessible pour les psychologues travaillant dans les secteurs concernés, comment faire pour l'obtenir ? Nous voulons aussi vous pointer les difficultés rencontrées par nos collègues qui se sentent isolés car ils ne reçoivent plus d'informations par les services 1er Degré et n'en reçoivent pas plus par les services du 2nd Degré dont ils dépendent maintenant. A qui doivent-ils s'adresser pour avoir ces infos ? Par exemple, comment les Psy Edo prennent ils connaissance de leur accès la Hors Classe et classe exceptionnelle ?

**IENA** : Nous avons eu une réunion hier avec moyens 2ndD et psy sur le sujet des rendez-vous de carrière et des documents à fournir. Les IENA étaient convoqués à cette réunion, ainsi que le doyen 2ndD. Les psychologues sont gérés par la DPE, au rectorat.

La DIV1D gère les détachés mais les psychologues qui ont intégré le nouveau corps dépendent eux de la DPE. On sait que c'est compliqué.

**SE-Unsa 22** : Remboursement de la complémentaire santé : les attestations mutuelles MGEN nous ont été délivrées, que doit-on en faire ? Doit-on les fournir à notre RH ? Serait-il possible d'obtenir un fichier MGEN par département à destination des services ? Cela simplifierait les choses pour tout le monde, éviterait les envois massifs...

**DIV1D** : Il y aura une communication académique à l'ensemble des personnels fin novembre. La démarche se fera via une application : colibri, c'est un outil commun déployé en novembre. Pour la MGEN ce sera en automatisme, si on est en précompte, mais le personnel devra tout de même déposer son attestation.

## Mobilité

**SE-Unsa 22** : Le Ministre, dans son courrier de rentrée aux enseignants, a fait des annonces sur les détachements possibles vers d'autres corps de la Fonction publique. Quid de toutes ces annonces ? Quelles informations seront transmises aux personnels, et quand, quant aux démarches à faire s'ils le souhaitent ?

**IENA** : Pour les détachements, nous sommes toujours régis par les circulaires précédentes. Nous n'avons pas plus de renseignements à vous fournir pour l'instant.

*Espérons que ce ne sera pas comme le sujet suivant, une belle opération de « com », un miroir aux alouettes, une coquille vide...*

**SE-Unsa 22** : Compte Formation Personnel : il y a beaucoup d'attentes, beaucoup de médiatisation autour de ce sujet... Et en réalité ?

**IENA** : Je comprends, c'est sain de penser reconversion, spécialisation si on en ressent le besoin. Les heures sont prioritairement placées dans le plan académique de formation. Exceptionnellement, pour des personnels nécessitant une adaptation, une reconversion, etc. il sera éventuellement possible d'obtenir une formation et une prise en compte financière. Tout passe par DAFPEN (Délégation académique à la formation [ce.dafpen@ac-rennes.fr](mailto:ce.dafpen@ac-rennes.fr)) qui pilote et valide. Le conseiller carrière mobilité peut parfois appuyer la demande. Le dossier doit être complet et précis, il sera à envoyer à la DAFPEN.

*Bref, hormis quelques exceptions dans des situations précises, il n'y a aucun moyen. De l'Éducation nationale pur jus, des annonces, de la « com », mais aucun budget. Donc une publicité totalement trompeuse voire de l'arnaque pure et simple...*

**SE-Unsa 22** : A qui ces personnes en demande de mobilité doivent-ils s'adresser ?

**IENA** : Concernant les ruptures conventionnelles, les détachements, c'est la div1d. Pour le compte personnel de formation c'est la DAFPEN, avec copie à la div1d.

## Santé / Situation sanitaire

**SE-Unsa 22** : Personnels vulnérables : qu'en est-il, où en sommes-nous ?

**DIV1D** : On avait demandé en début d'année de renouveler les certificats médicaux. On valide jusqu'en octobre et on validera jusqu'en décembre, date d'échéance pour l'instant.

**SE-Unsa 22** : Concernant le comité médical et le traitement des demandes : où en sommes-nous ?

**DIV1D** : Ça avance bien en ce moment. Beaucoup de dossiers ont été traités en septembre et en octobre. Nous avons un nouvel interlocuteur. Tous les dossiers sont envoyés et traités mais il y a encore quelques mois de retard.

**SE-Unsa 22** : Pour ce qui concerne la situation sanitaire, nous y reviendrons jeudi en CHSCT. Juste une question qui concerne le port du masque dans la cour pour les enseignants : les adultes doivent-

ils porter le masque dans la cour ? Il existe toujours un arrêté préfectoral sur les abords de l'école dans certains secteurs du département. La cour de l'école est-elle classée comme un abord de l'école ?

*La réponse qui nous a été donnée durant cette audience demandait des clarifications que nous avons eues en CHSCTD le jeudi 7 après-midi : **les adultes ne doivent plus porter le masque dans la cour de récréation.***

### Situations difficiles dans certaines écoles

### Mal être et fatigue des collègues

**SE-Unsa 22** : Nous vous signalons, chaque année, des situations difficiles. A chaque fois que nous vous avons alerté sur des situations précises, nos inquiétudes étaient justifiées et vous avez pu le vérifier.

Plus généralement, nous avons alerté en CTSD, le ferons en CHST et le faisons ici : nos collègues n'en peuvent plus, sont exténués. Représentant également l'UNSA Education, nous vous alertons pour tous les personnels de l'Éducation sans oublier les personnels administratifs qui ont subi aussi la crise, reçoivent les injonctions toujours plus nombreuses qui émanent du ministère, et subissent aussi le contrecoup de la loi de la transformation de la Fonction publique, où ils font tout seuls ce qui se faisait avant avec les représentants du personnel. Malgré leur bonne volonté, on ne peut remplacer l'expertise des représentants du personnel et notamment lors de la seconde phase de mouvement. Les nominations difficiles peuvent avoir des effets importants sur les collègues notamment en début de carrière et il faut aussi faire attention à la façon dont c'est annoncé aux collègues.

Nous n'avons jamais eu autant de demandes de réorientation, démissions, passage dans le second degré, sans parler des arrêts de travail. Il est temps que notre ministre, notre recteur, notre DASEN, les IEN prennent la mesure de ce qui se passe, il faut arrêter de « charger la mule », laisser souffler les personnels. Ne pas continuer à faire comme si tout allait bien après ces deux années très difficiles. Avez-vous les mêmes retours des IEN sur l'état de nos collègues ?

**IENA** : Oui on sait bien que vos alertes sont justifiées, continuez à nous alerter si c'est nécessaire. On intervient quand c'est nécessaire. Tous les métiers sont impactés. Tout n'est pas figé, et c'est bien ainsi, mais ça génère du stress. Les IEN ne dressent pas un tableau idyllique. Il y a de la fatigue, oui.

**SE-Unsa 22** : Concernant les CPC nous avons de grosses inquiétudes : les pressions sont trop fortes, les postes libérés, il y a des arrêts... Il y a trop de pression pour la mise en place absolue des constellations, ils sont au premier rang pour prendre le mécontentement des collègues. Le Se-Unsa a déposé une alerte nationale et nous la portons aussi au niveau local.

**IENA** : Ils ont une mission prioritaire : les constellations. Cette année ils auront moins de constellations à gérer, moins d'enseignants concernés. Tout doit être géré dans les 6 ans. Leurs missions sont nombreuses mais en numéro 1 ce sont les constellations, ils n'ont pas à assurer d'autres formations.

*Cela confirme ce que nous avons dit...*

**SE-Unsa 22** : Directeurs : Cela fait deux ans qu'ils sont sous pression et ils n'en peuvent plus, certains d'entre eux tiennent, d'autres craquent.

Lorsque l'un d'entre eux est en arrêt, il est anormal que les journées de décharge de direction ne soient pas maintenues pour les remplacements. Les collègues qui font l'intérim doivent assurer leur classe et la direction sans aucun moyen de décharge. C'est le cas dans certaines écoles actuellement, avec les élections de parents à mettre en place.

**IENA** : C'est vrai qu'on ne remplace qu'au bout d'une certaine durée. Il faut mieux faire. Maintenant qu'on peut brasser les élèves cela devrait être mieux niveau remplacement.

*Précisons que cela améliorera surtout les chiffres de l'Education nationale car moins de classes seront fermées. En revanche, nous ne voyons pas en quoi cela améliorerait la situation du remplacement... Pour cela ce sont des moyens humains qu'il faut ! Et précisons que se répartir des élèves n'est pas la panacée et satisfait sûrement plus les parents que les enseignants. Rappelons aussi que ce n'est pas toujours possible !*

## Remplacement

**SE-Unsa 22** : Nous souhaiterions faire un point sur le remplacement. **Nous renouvelons notre demande que les remplacements soient priorisés face aux remplacements pour formation constellation.**

Qu'en est-il des recrutements de contractuels ? Pour le Se-Unsa, la liste complémentaire devrait être privilégiée, nous avons écrit au recteur en ce sens.

**IENA** : En septembre, on attendait pour recruter. La liste complémentaire ne peut être utilisée que s'il y a démission d'un PES. Nous avons procédé à des recrutements de contractuels sur le bilingue car des personnes sont arrêtées sur du long terme. On a demandé aux circonscriptions de s'entraider au niveau des remplaçants.

Le département avait 15 classes fermées covid la semaine dernière, et ça s'améliore, nous n'avons donc pas de crainte de ce côté-là.

Pour recruter des contractuels nous avons un petit vivier, depuis l'an dernier, que l'on utilise, donc les recrutements peuvent se faire sans entretien.

## Directeurs

**SE-Unsa 22** : Où en sommes-nous de la formation due aux directeurs ?

**IENA** : Nous n'avons pas pu assurer cette formation l'an dernier. Mais cette année c'est dans le PAF.

**SE-Unsa 22** : En ce qui concerne les 6 heures de compensation pour les évaluations que le SE-Unsa a obtenues en écrivant au ministre, que se passe-t-il pour les personnels sans APC ?

**IENA** : A ce jour non, nous n'avons rien prévu pour ces personnels. Quelles propositions avez-vous sans que cela soit enlevé des formations ?

*Nous transmettrons rapidement et officiellement notre demande au Dasen.*

**SE-Unsa 22** : Le courrier du 8 septembre, adressé aux directeurs, a été mal perçu car le ton de recadrage était déplacé quand on sait ce qu'ont subi nos collègues directeurs depuis 2 ans. Ce courrier est au minimum maladroit et ne s'imposait vraiment pas au vu de contexte. Nous vous rappelons par ailleurs que nombre de problématiques proviennent de parents virulents envers les directeurs.

**IENA** : Ce courrier n'a pas été écrit dans ce sens. Il permettait de redonner des informations connues ou non, mises en place ou non.

*Nous avons eu de nombreux retours, certains nous faisant part de leur mécontentement, de leur colère quant au ton employé, d'autres nous indiquant qu'un tel courrier n'avait pas d'intérêt puisque ce qui était préconisé était fait depuis longtemps. D'autres n'en ont lu que quelques lignes... Bref, nos collègues directeurs ont plutôt besoin de soutien que d'une lettre de rappel à l'ordre sur leurs missions, de recadrage...*

## AESH

**SE-Unsa 22** : PIAL : Quel est le retour de ce nouveau système généralisé dans notre département ? Le nombre d'AESH est-il suffisant ? Nous avons des inquiétudes sur le suivi partagé...

**IENA** : On est bien pour les notifications qui arrivent, pour l'instant. Mais si la MDPH fonctionne comme l'an dernier on sera en difficulté.

PIAL : Les pilotes sont tous nommés en enseignement privé et public. Les coordonnateurs sont en place pour le 1er D, pas tous nommés en 2ndD.

Il y a eu 2 réunions avec l'IEN ASH. Les choses commencent à être prises en charge par les pilotes. La passation de responsabilité vers les secteurs se fait par rapport à la Divel. Il y a une implication directe des IEN qui prennent ça à bras le corps.

**SE-Unsa 22** : Quand il n'y a pas d'accompagnement il y a des expressions de mécontentement parfois très violentes, les parents ne comprennent pas alors que le ministre indique qu'il n'y a aucun problème et que tous les enfants sont accompagnés. Les administratifs prennent de plein fouet ces expressions de colère, de mécontentement, comme les enseignants et directeurs. Les personnes qui « prennent » ne sont pas les personnes concernées.

*Pendant ce temps-là notre Ministre fait le bilan de l'école inclusive sans représentants du personnel...*

## Alternants/Stagiaires

**SE-Unsa 22** : C'est une charge de travail supplémentaire pour les directeurs. Il y a une grosse différence entre ce que vous leur avez dit et ce qu'ils ont entendu lors de leur réunion avec l'Inspe.

**IENA** : Cela m'étonne, cela a été vu avec les intervenants de l'Inspe et ils étaient en phase dans leurs discours et leurs demandes. Les directeurs ne sont pas responsables pédagogiques, ils ne doivent pas prendre cette charge. *Dont acte. A suivre ...*